



Compte-Rendu du CSE de la DGI

du 17 décembre 2025

DÉCLARATIONS DES ÉLUS UNSA Aérien

***INTEMPIERIES :** Alors que l'ensemble des mécaniciens avion en activité, ayant un contrat Air France, se sont vu intégrés la prime intempérie de 50 euros bruts à leur salaire de base au mois de juin 2025 sous forme de points Air France (augmentant de ce fait leur salaire de base brut du même montant), **la Direction d'Air France se refuse cette intégration aux mécaniciens actuellement en expatriation.** Elle invoque l'attente du « retour en France » pour appliquer la même mesure. **Cela est discriminatoire et injuste.** Ces mécaniciens subissent, eux aussi, les intempéries dans leurs escales, et préféreraient voir cette prime intégrée avec effet rétroactif au mois de juin 2025 plutôt que d'attendre un éventuel retour en France. L'UNSA Aérien Air France demande donc à la Direction d'Air France un traitement égalitaire et à la même date d'application (juin 2025) pour cette quinzaine de mécaniciens expatriés. **En cas de refus de traitement égalitaire entre salariés exerçant le même métier de la part d'Air France, l'UNSa Aérien saisira les instances prudhommales.**

*ABSENCE DE POSITION D'AIR FRANCE SUR L'ARRET DE LA COUR DE CASSATION RELATIF AUX CONGÉS PAYÉS EN CAS D'ARRÊT MALADIE :

L'UNSA souhaite exprimer sa vive préoccupation face à l'absence persistante de position d'Air France concernant l'arrêt de la Cour de cassation (chambre sociale, n° 23-22.732 du 10septembre 2025) relatif au régime des congés payés en cas d'arrêt maladie.

Malgré **trois sollicitations écrites**, adressées successivement en septembre puis en octobre et finalement en décembre, **aucune réponse n'a, à ce jour, été apportée par la Direction.** Ce silence est d'autant plus préoccupant que la troisième relance a déjà été effectuée et est restée sans suite. Cet arrêt a pourtant des conséquences majeures :

- ✓ il impacte directement les droits des salariés,
- ✓ il nécessite des adaptations claires et sécurisées des pratiques RH et paie,
- ✓ il impose une information transparente et loyale à destination des personnels.

L'UNSA rappelle que le droit au congé payé constitue un droit fondamental, consacré tant par le droit national que par le droit européen, et que l'absence de position claire de l'employeur crée une insécurité juridique préjudiciable aux salariés comme à l'entreprise.

Dans ce contexte, l'UNSA Aérien demande à la Direction :

- de rendre publique la **position officielle d'Air France** sur l'application de cet arrêt,
- de préciser la **communication prévue** à destination des salariés,
- de détailler les **adaptations envisagées des procédures RH et paie**, notamment en matière de régularisation des droits.

L'UNSA attend désormais un **retour, précis et formalisé**, afin de garantir le respect des droits des salariés et la transparence indispensable au dialogue social.

G. Mortreux (D.G de la DGI) : Bug informatique A320 : « Les équipes avion ont été très réactives et ont limité l'impact sur nos passagers... Annonce de la future transformation de la flotte moyen-courrier avec l'arrêt de la famille A320 et un repositionnement sur l'A220 (90 coques d'ici 2030)... »

Pour l'UNSa Aérien, si l'achat d'avions de nouvelles générations est une bonne nouvelle, le choix de l'A220 pose question : défaillance des réacteurs, fragilité de la cabine, baisse de capacité passagers, ... et surtout quelles conséquences sur l'emploi ?

POINT ÉCONOMIQUE DGI FIN NOVEMBRE 2025 :

- ✓ Année record en prévision : 113 millions€ de bénéfices cumulés !
- ⚠️ Alerte sur le cumul global des heures supplémentaires en 2025
- ⚠️ Chantiers avions sous-traités (mi-décembre): HBND, GKXC, GSQF, GTAS, GKXL, GKXU, HEPH

***Déménagement du CLR** (Centre Logistique Roissy) : La direction n'a pas renouvelé le bail de l'actuel site de CDG. Elle envisage de déménager tous les services à côté du Mesnil-Amelot, mais sans donner plus de détails. L'UNSa Aérien demande une transparence totale sur ce sujet.

L'UNSa Aérien insiste sur la nécessité de revaloriser la filière logistique : prime d'anglais, séniiorité, changement de postes... Notre syndicat a fait de multiples propositions à la direction de BL.MO afin d'augmenter les salaires. Une logistique performante a besoin d'acteurs motivés et bien payés !



INFORMATIONS DU BUREAU DU CSE INDUSTRIEL



Réouverture du restaurant 4704 (H2 CDG) début juillet 2026



Repas Saint-Eloi et repas de Noël : Merci à nos équipes de restauration !

Arbre de Noël : De bons retours des collègues sur les spectacles à Paris et Toulouse.

Chèques Noël : 4068 chèques-enfants envoyés, et 8393 chèques-adultes.

Le Bureau soumet à la session la nouvelle « *charte de bonne conduite* » à observer dans le cadre des participations aux activités socioculturelles organisées par le CSE Industriel (voyages, sorties, ...), ainsi que la nouvelle fiche sanitaire.

Votes des élus

Pour : UNSa Aérien, CFE-CGC, FO, CGT, CFDT

Contre : Sud Aérien

Abstention : -

VOS ÉLUS UNSA AÉRIEN VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES



Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSA-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG
contact@unsaerien.com

Rejoignez-nous



Suivez-nous sur Telegram : <https://t.me/UNSaAerienAirFranceDGI>